

# AAP Gestion de l'eau et de la biodiversité dans les parcs locatifs des bailleurs sociaux

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2024

Propriétaires d'un patrimoine bâti mais également souvent de l'ensemble des infrastructures associées, les bailleurs sociaux sont amenés à assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de mise en œuvre d'aménagements de gestion durable et intégrée des eaux pluviales ainsi que de mise en conformité et de renouvellement de réseaux d'assainissement et d'eau potable parfois en préalable à une rétrocession à la collectivité compétente. Ils peuvent également porter des actions permettant d'accroître la sobriété dans les consommations en eau potable de leurs locataires. Ces opérations sont des opportunités importantes pour l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement, une plus grande sobriété en eau et la recharge des nappes.

Départ des dossiers - 3 dates : 29 février 2024, 31 mai 2024, 31 juillet 2024